

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 13 novembre 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
979	29	13	1	Un tiers des membres du Comité	Pour :	14
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 13 novembre 2018** à 15 heures à SAINT-LÔ dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle N°2) sur convocation du 19 octobre 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, M. Gabriel DAUBE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Alain NAVARRET.

Déléguée du conseil départemental suppléante

Mme Maryse LE GOFF

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN (représenté par Mme LE GOFF), M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Anne HAREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Gilles LELONG, Mme Patricia LECOMTE.

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ, M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

**Adhésion au groupement de commandes du Département
pour la fourniture d'électricité**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'information communiqués au rapport ;

Vu la convention de groupement de commandes (pour la fourniture d'électricité coordonnée par le SDEM) signée en 2016 entre le Département de la Manche et le SMEL, à échéance fin 2019 ;

Vu la proposition dans la continuité des marchés en cours d'associer le SMEL au nouveau groupement de commandes pour la fourniture d'électricité sous une forme permanente, affranchissant les membres adhérents du groupement à délibérer pour les futures consultations ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte, dans la continuité des marchés en cours, d'adhérer à compter de 2019 au groupement de commandes du Département de la Manche pour la fourniture d'électricité pour le SMEL ;
- autorise le Président, à signer, la convention de groupement de commandes.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,


Patrice PILLET

